



## Ni assurance, ni contrôle technique

Par **valye**, le 15/12/2019 à 11:18

Bonjour j'avais déjà posé cette question mais je n'avais pas été assez précise voilà notre voisine qui a 5 enfants roule avec une voiture, ses enfants à l'intérieur sans assurance sans contrôle technique et pneu lisse en dehors de ça elle est garée sur le parking privé de notre immeuble à qui dois-je dénoncer ceci ? car cette femme en plus de rouler sans tout cela roule également alcoolisé avons-nous le droit gens de l'immeuble de demander l'évacuation de cette voiture non assurée et sans contrôle technique comment faire je ne sais pas du tout? merci

Par **morobar**, le 15/12/2019 à 11:29

Bonjour,

Commencer par aviser le ,syndic si copropriété ou la régie de location.

Par **valye**, le 15/12/2019 à 12:01

Ok merci

Par **nihilscio**, le 15/12/2019 à 12:02

Bonjour,

Je ne vois aucun manquement aux règles de la copropriété, mais, comme il s'agit de sécurité publique lorsque le véhicule circule sur la voie publique, cela devrait intéresser le ministère public.

Par **valye**, le **15/12/2019** à **12:45**

Effectivement je trouve le comportement de cette femme très immature et peu responsable.  
Merci

Par **amajuris**, le **15/12/2019** à **17:23**

bonjour,

si elle a des enfants qu'elle transporte dans son véhicule, vous pouvez en aviser les service sociaux.

il existe le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger, le 119.

voir ce lien: <https://www.allo119.gouv.fr/>

salutations

Par **morobar**, le **16/12/2019** à **09:48**

[quote]

Je ne vois aucun manquement aux règles de la copropriété

[/quote]

Et l'exposée de la situation

[quote]

en dehors de ça elle est garée sur le parking privé de notre immeuble

[/quote]

On peut en déduire que cette voisine ne fait pas partie de la copropriété et n' a aucun droit de stationnement.

Par **valye**, le **16/12/2019** à **10:11**

Si c ma voisine c qu elle habite l immeuble donc elle a le droit de se garer. Ca n est pas qu

elle soit garée qui me dérange c qu elke conduit sans assurance et controle technique.

Par **morobar**, le **16/12/2019** à **10:17**

Moi ce qui me dérange ce sont des exposés tendencieux et en langage non français.

[quote]

n dehors de ça elle est garée sur le parking privé de notre immeuble

[/quote]

Ce n'est pas votre parking privé de votre immeuble, mais son parking privé de son immeuble.

Cette personne ne vous porte aucun préjudice.

Mais effectivement vous pouvez signaler aux FDO le comportement de la dame qui enn état d'ivresse avec un véhicule aux pneumatiques usés, sans assurance ni contrôle technique.

Peut-être sans permis de conduire et olus si cela se trouve.